



COMMUNE DE FOUNEX
MUNICIPALITE

AFFAIRE TRAITÉE PAR M. FRANÇOIS DEBLUË - SYNDIC

PREAVIS MUNICIPAL N° 48/2011-2016

**concernant une demande de crédit complémentaire du compte
d'investissement N° 354.5030.060, d'un montant de CHF 29'640.91,
relatif à l'agrandissement de la salle des maîtres
préavis municipal N° 21/2011-2016**

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1.- PREAMBULE

Le 10 décembre 2012, le Conseil communal a accordé à la Municipalité un crédit de construction de CHF 305'000.00 TTC en vue de l'agrandissement de la salle des maîtres de l'école primaire de Founex.

Le montant de cette demande de crédit avait été basé sur l'estimation de notre architecte et comprenait également des divers imprévus pour une somme de CHF 16'000.00, qui ne représente que 5 % du montant estimé. D'autre part, vu la petite taille de ce chantier, peu d'entreprises ont accepté de soumissionner, ce qui a quelque peu renchéri le coût des travaux.

Les travaux sont maintenant terminés et la nouvelle salle des maîtres a été mise en service après la rentrée scolaire de l'automne 2013.

Le décompte final établi dans le courant du premier trimestre 2014 laisse ainsi apparaître un dépassement d'un montant de CHF 29'640.91.

C'est pourquoi, la Municipalité se voit dans l'obligation de solliciter un crédit complémentaire.

2.- DEPENSES SUPPLEMENTAIRES SOLLICITEES

Par ailleurs, lors de l'établissement du préavis municipal N° 21/2011-2016, divers frais n'ont malheureusement pas été pris en compte, soit :

- | | |
|-----------------------------------|---------------|
| ➤ Frais du diagnostic amiante | CHF 4'644.00 |
| ➤ Honoraires de l'étude préalable | CHF 13'638.25 |

De plus, des travaux supplémentaires ont été demandés, soit :

- Pose de panneaux acoustiques CHF 4'914.00

Le solde de CHF 6'444.66 s'explique par divers travaux supplémentaires tels que de la ferblanterie et de l'agencement.

5.- CONCLUSIONS

Sur la base de ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Founex

- vu le préavis municipal N° 48/2011-2016 concernant une demande de crédit complémentaire du compte d'investissement N° 354.5030.060, d'un montant de CHF 29'640.91, relatif à l'agrandissement de la salle des maîtres ;
- ouï le rapport de la commission des finances ;
- attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

- d'adopter le préavis municipal N° 48/2011-2016 concernant une demande de crédit complémentaire du compte d'investissement N° 354.5030.060, d'un montant de CHF 29'640.91, relatif à l'agrandissement de la salle des maîtres ;
- d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 29'640.91.

Ainsi approuvé par la Municipalité dans sa séance du 19 mai 2014 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

Au nom de la Municipalité :

le Syndic :

François Debluë

la Secrétaire :

Claudine Luquiens

Le Municipal responsable

Philippe Schirato

**Rapport de la Commission des finances concernant le préavis municipal
N° 48/2011-2016 concernant une demande de crédit complémentaire du
compte d'investissement No 354.5030.060, d'un montant de CHF 29'640.91,
relatif à l'agrandissement de la salle des maîtres préavis municipal
No 21/2011-2016**

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Les membres de la Commission se sont réunis le 19 mai à la demande de la Municipalité pour examiner le préavis susmentionné en présence de Monsieur François Debluë, Syndic, ainsi que de Mesdames Evelyne Pfister-Jakob, et Madame Audrey Barchha, Municipales et de Monsieur Jean-Pierre Debluë, Municipal. Les explications fournies par la Municipalité et les réponses apportées à nos questions nous ont permis d'en débattre et de nous positionner.

Résumé

La rénovation de la salle des maîtres, qui est maintenant en fonction depuis la rentrée scolaire en automne 2013, avait fait l'objet de travaux d'agrandissement soutenu par un crédit de construction d'un montant de CHF 305'000.- accordé par le Conseil communal le 10 décembre 2012.

Ce crédit accordé était basé sur une estimation provenant de soumissions non rentrées et sur recommandation de l'architecte, notamment en ce qui concerne la provision pour divers imprévus fixée à 5% seulement.

Nous avons également relevé le faible nombre d'entreprise qui ont accepté de soumissionner pour ce chantier de petite taille, ce qui a eu pour résultat de renchérir la facture finale. De plus, il s'avère que l'architecte a malencontreusement omis certains détails en établissant le budget, à savoir le projet architecte et les honoraires architecte/dessinateur avant-projet.

Situation actuelle

Lors de la clôture finale des comptes dans le courant du premier trimestre de cette année, et au vue des différentes raisons énumérées ci-dessus, un dépassement a dû être constaté laissant apparaître un excédent représentant un total de CHF 29'640.91.

Récapitulatif des finances engagées

Un contrôle détaillé des factures de chacune des entreprises concernées nous ont permis de résumer les investissements comme suit :

Année	Dépenses	Réserves
2012	9'900.00	
2013	319'276.41	305'000.00
2014	5'464.50	

Soit :

Crédit de construction accordé le 10.12.2012	305'000.00
Total des dépenses	334'640.91
Solde à amortir	29'640.91

Conclusion

La Commission des finances est d'avis que cette demande de rallonge demeurera un cas unique et ne souhaite pas faire de polémique vaine et inutile quant aux « compétences administratives de l'architecte ». Elle relève que la Municipalité a correctement suivi son mandat et que l'estimation basée sur des soumissions non rentrées et les divers imprévus fixée à 5% seulement, en sont les raisons de ce dépassement.

Au vu de ce qui précède, la Commission des finances vous recommande, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir accepter le préavis municipal No 48/2011-2016 en approuvant les décisions suivantes :

1. d'adopter le préavis municipal No 48/2011-2016 concernant une demande de crédit complémentaire du compte d'investissement No 354.5030.060, d'un montant de CHF 29'640.91, relatif à l'agrandissement de la salle des maîtres ;
2. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 29'640.91.

Ainsi approuvé par la Municipalité dans sa séance du 19 mai 2014 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

Ainsi fait à Founex, le 26 mai 2014.

Les membres de la Commission des Finances:

Claude Briffod

Laurent Kilchherr

Denis Lehoux

Hervé Mange

Maurice Michielini

Simon Vaucher